

Ce service d'utilité publique a un excédent considérable. Ne serait-il pas préférable de remettre une partie de ces fonds aux contribuables? Ne ferait-on pas bien de suivre l'exemple du ministre des Finances (M. Abbott) qui a annoncé hier soir des dégrèvements pour la classe ouvrière. Les opinions peuvent différer quant à la question de savoir comment il s'y est pris, mais du moins il a agi. Le ministre des Postes a obtenu d'excellents résultats des contrats actuels. Il existe un excédent et j'estime que le ministre devrait en faire mention dans le budget des dépenses. Quand un service d'utilité publique comme la compagnie de téléphone Bell, la *City Gas Company* ou quelque autre entreprise réalise un excédent, les usagers ont droit à une réduction du tarif postal. Puisque le service postal en accuse un, je crois que la population a droit à une réduction du tarif d'affranchissement postal. On ne l'a pas encore fait bénéficier des avantages de cet excédent.

Le ministre des Postes devrait remplir d'autres fonctions comme en Angleterre, où il assume plusieurs autres attributions au bénéfice de la population. Je reconnais les mérites du ministre mais il faut se rappeler que son ministère est, en somme, un service d'utilité publique qui devrait servir la population au prix coûtant, ce qui n'est pas le cas actuellement. Si l'on peut trouver un autre moyen de financement, il faudrait abaisser le tarif postal afin que la population en bénéficie pleinement.

L'hon. M. Bertrand: Depuis plusieurs années le ministère des Postes accuse de forts excédents; cette année, cependant, je le dis à regret, l'excédent est en voie de se dissiper. Nous avons dû accorder des augmentations de traitement, et nous l'avons fait bien volontiers...

M. l'Orateur suppléant: Je signale que nous ne siégeons pas en comité. Je ne crois pas que le ministre veuille mettre fin au débat. Je l'engage donc à ne répondre aux questions qu'au moment de l'examen de la mesure en comité; autrement, il mettrait fin au débat.

M. Gordon Graydon (Peel): Compte tenu de votre décision, monsieur l'Orateur, voulant que le ministre réponde aux interpellations à l'occasion de la deuxième lecture, puisqu'il mettrait fin au débat, je tiens à profiter de l'occasion de parler brièvement de la mesure soumise à notre examen. La question des facteurs ruraux a été souvent débattue au cours des années durant lesquelles la majorité d'entre nous ont fait partie du présent parlement. Elle l'a été davantage en raison des conditions économiques et des change-

ments survenus au Canada pendant la guerre et à cause de l'enchérissement des denrées.

Le ministre des Postes doit sans doute avoir dans ses dossiers des milliers de cas où les cautions auraient eu sur les bras une entreprise de distribution de la poste rurale, s'il n'y avait pas eu quelque moyen d'accroître le revenu des facteurs ruraux au Canada. Dans sa grande sagesse, sinon inspiré par quelque autre sentiment, le ministre a décidé d'accorder une somme supplémentaire à certains contractants quand il a constaté que ceux-ci ne pourraient remplir convenablement l'entreprise acceptée par voie d'adjudication.

Je tiens à signaler ici que cette loi est devenue nécessaire parce que le ministre des Postes n'a pas résolu le problème des facteurs ruraux. Jamais depuis que je siége à la Chambre, soit depuis 1936, on n'a réglé cette question. Je me demande si les mesures morcelées qu'on a présentées périodiquement ne constituent pas, en quelque sorte, une tentative de cacher les erreurs passées. Voici ces erreurs. Il a surgi, dans les régions rurales, un état de choses sur lequel, fort étrangement, le Gouvernement semble avoir fermé les yeux. On a négligé depuis des années d'y porter remède et on a laissé le transport du courrier de Sa Majesté s'effectuer pour une rémunération qui paraît dérisoire, surtout lorsque les autres fonctionnaires de l'État sont bien payés. Voilà le fond de toutes les difficultés qui ont nécessité cette loi.

Notre groupe a souvent demandé au ministre, au cas où il ne voudrait pas modifier son programme, d'établir un comité chargé d'étudier le problème des facteurs ruraux en vue d'y apporter une solution satisfaisante. Mais jamais, ni en temps de guerre ni en temps de paix, le Gouvernement n'a jugé bon d'accepter notre proposition. Pourquoi donc? Craint-il l'institution d'un comité? Redoute-t-il les témoignages que pourraient fournir les facteurs ruraux et les gens auxquels ils portent le courrier? Redoute-t-il les témoignages qu'on pourrait fournir sur les tristes conditions dans lesquelles les facteurs ruraux ont dû accomplir leur tâche dans le passé? Je n'ai jamais pu comprendre l'attitude du Gouvernement à l'égard des facteurs ruraux.

Hier soir, le ministre des Finances (M. Abbott) a parlé de "discernement", de "prudence", en songeant à lui-même et au Gouvernement sans doute car, j'en suis certain, il ne veut pas s'appliquer ces termes à lui seul.

L'hon. M. Abbott: Non, certes!